



Litige avec la banque postale

Par **danydan**, le **27/01/2015 à 18:18**

La banque postale met en difficulté une petite entreprise.

Ma société a vendu du matériel en CORSE à trois sociétés par l'intermédiaire d'un commercial indépendant.

Celui-ci s'est permis de récupérer pour plus de 6000€uros de chèques libellés au nom de ma société.

Sur ces chèques il a rajouté son nom et les a déposés sur son compte à la banque postale.

J'ai déposé plainte contre cette personne.

A ce jour sur réclamation de mes trois clients, la banque postale a remboursé une de ces trois personnes qui possédait son compte à la banque postale, les autres clients étant à d'autres banques, la banque postale refuse de les rembourser.

Le médiateur de la banque postale que j'ai contacté refuse d'intervenir et le centre financier de la banque postale de MONTPELLIER me répond que cela est du ressort de la justice.

Lors de mes appels téléphoniques cette banque m'a toujours traité

Comme un chien parce que je ne suis pas client de la banque postale.

Pourquoi la banque postale a remboursé son client et pas les deux autres?

Mes clients attendent pour me régler mes factures depuis septembre 2014 le remboursement de la banque postale qui a commis une faute en encaissant des chèques surchargés.

Ces deux clients non remboursés avaient prévu de me passer une commande très importante pour ma société, cette commande est bloquée depuis le mois de septembre 2014 dans l'attente de la régularisation de ce litige. je me retrouve en difficulté financière à cause de ce problème.

Aujourd'hui la banque postale me demande d'intervenir auprès de mes deux clients non remboursés pour leur envoyer une mise en demeure

Qui peut me conseiller dans cette affaire?

Dois-je déposer plainte contre la banque postale?